

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Décembre 2022

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, David GRENET, Joëlle JEAN, Yorrick HOCHET, Anne-Laure MONNIER, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Serge MEYER, Jean-Luc NADAL, Fabrice DUNOGUES, Céline MOREAU, Emmanuelle ARAUZO ROUSSE, Nelly CHAMPUY, Marie-Carole PILLER

Procurations : Hélios YANEZ à Marie-Carole PILLER
Delphine BOUINOT à Marie-José MARTINON

Arrivée de Mme BOUINOT à 19h20.

Secrétaire de séance : Emmanuelle ARAUZO ROUSSE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

CONSEIL MUNICIPAL

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Célia JOLLIVET, première adjointe qui explique que la sous-préfecture a demandé par courrier des compléments d'informations pour certaines délégations du CM au maire. Vous trouverez ci-joint le nouveau document complété aux alinéas 2-3-4-15-16 et 26. A savoir que l'alinéa 2 a été supprimé car la commune n'est pas concernée. Madame JOLLIVET fait lecture de la délibération proposée au Conseil Municipal.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les élus que dans les 6 mois suivant la mise en place du CM, il est obligatoire de valider le règlement intérieur du Conseil Municipal. Le règlement proposé est identique à celui déjà en place, les articles 14 « Commissions municipales » et 19 « Bulletin Municipal » ayant été complétés.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude MICHEL, deuxième adjoint, pour lecture du règlement.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

CCAS

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a rejeté la délibération du Conseil Municipal concernant les membres du CCAS car les résultats du vote, qui doit être à bulletins secrets, n'apparaissent pas clairement sur la délibération.

Il convient donc de déterminer le nombre de membres puis de procéder à un nouveau vote.

Détermination du nombre de membres

Monsieur le Maire propose de composer le CCAS de 4 membres élus et de 4 membres extérieurs.

Pour les membres élus, il convient de procéder à un vote alors que pour les membres extérieurs un arrêté du Maire sera pris ultérieurement.

La proposition de 4 membres élus et 4 membres extérieurs est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Election des membres élus

Madame JOLLIVET prend la parole et précise que la Préfecture a demandé un vote à bulletins secrets.

Monsieur le Maire demande aux élus qui proposent une liste de se faire connaître.

Seule Mme SAGASTI présente sa liste comprenant : Mme Sylvie SAGASTI, M. Jean-Claude MICHEL, Mme Emmanuelle ARAUZO ROUSSE et M. Yorrick HOCHET.

Monsieur le Maire demande donc des volontaires pour les rôles de Président et d'Assesseurs.

Madame Céline MOREAU se propose comme Présidente et Madame Nelly CHAMPUY et Monsieur Serge MEYER comme assesseurs.

Il est procédé au vote.

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs et nul*) : 6

Nombre de suffrages exprimés : 13

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4.7500

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	13	2	0.947	2

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste 1 : Mme SAGASTI, M. Jean-Claude MICHEL, Emmanuelle ARAUZO ROUSSE, Yorrick HOCHET.

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

FINANCES

Décision modificative

Considérant l'arrêté de la préfecture du 21 juin 2022 réglant le budget primitif 2022 de la commune comme suite à l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes,

Considérant la Décision modificative n°1 votée le 08 juillet 2022,

Considérant que le montant en suréquilibre de la section d'investissement s'élève à **3 929.81 €**,

Considérant que le montant en suréquilibre de la section de fonctionnement s'élève à **381 810.84 €**,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts par la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant que le montant du suréquilibre de fonctionnement est diminué d'autant et que le montant du suréquilibre d'investissement est augmenté d'autant,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes
6061	Fournitures non stockables (Eau/Energie)	21 000,00 €	73211 Attributions de compensation - 50 484,00 €
6062	Fournitures non stockables(carburant, combustible, alimentation...)	5 000,00 €	732221 FPIC 8 558,00 €
6063	Fournitures diverses (fournitures d'entretien, de voirie et de petit équipement)	20 000,00 €	73111 Impôts directs locaux 37 463,00 €
615228	Entretien et réparation sur autres bâtiments (cimetière et autre)	18 805,00 €	73132 Taxe sur les pylônes électriques 51 984,00 €
615231	entretien et réparations sur voiries	64 000,00 €	752 Revenu des immeubles 11 130,00 €
615232	entretien éclairage public	24 000,00 €	7584 Recouvrement sur créances admises 19 000,00 €
624	transport sortie scolaire	1 530,00 €	7588 remboursement sinistre 5 870,00 €
62876	Remboursement frais CDC (mise à ndisposition service)	3 000,00 €	73123 Taxe Additionnelle/Droits de mutation 11 504,00 €
6218	personnel	4 500,00 €	74836 FDTF 9 932,00 €
6553	Défense incendie	12 200,00 €	
623	Publicités, relations publiques...	12 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00 €	
		189 035,00 €	104 957,00 €
			- 84 078,00 € Suréquilibre 381 810,84€
Investissement			
	Dépenses		Recettes
2116	Cimetière	17 204,00 €	2111 vente terrains 6 768,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 040,00 €	10226 Taxe d'aménagement 19 218,00 €
2182	Matériel de transport	5 328,00 €	1323 subvention groupe scolaire et aire de jeux 31 700,00 €
2183	Matériel informatique	900,00 €	1328 subvention SNCF 1 810,00 €
		25 472,00 €	59 496,00 €
			34 024,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **D'approuver** la décision modificative n°2 telle que présentée
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion et signatures nécessaires.

Mme Delphine BOUINOT rejoint l'assemblée.

URBANISME

Commission d'Appel d'Offres

Suite aux élections municipales partielles des 11 et 18 septembre derniers, il convient de procéder à la mise en place de la CAO.

La CAO est constituée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Monsieur le Maire demande s'il y a des propositions de liste.

Madame JOLLIVET propose une liste :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Célia JOLLIVET	- David GRENET
- Céline MOREAU	- Serge MEYER
- Jean-Claude MICHEL	- Emmanuelle ARAUZO ROUSSE

Aucune autre liste n'est proposée.

Se proposent Présidente Madame Céline MOREAU et assesseurs Madame Nelly CHAMPUY et Monsieur Serge MEYER.

Il est procédé au vote.

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Blancs et nuls : 5

Suffrage exprimé : 14

Nombre de voix obtenus par la liste ci-dessous : 14

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Célia JOLLIVET	- David GRENET
- Céline MOREAU	- Serge MEYER
- Jean-Claude MICHEL	- Emmanuelle ARAUZO ROUSSE

Le Conseil Municipal

VOTE

Pour la liste d'élus proposés qui est :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Célia JOLLIVET	- David GRENET
- Céline MOREAU	- Serge MEYER
- Jean-Claude MICHEL	- Emmanuelle ARAUZO ROUSSE

- Mandate Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Vente parcelle communale « Clos du Vallon »

M. et Mme AVINON, domiciliés 7 Clos du Vallon, ont demandé à acquérir la parcelle ZI 138, d'une superficie de 36 m², qui jouxte leur parcelle, et appartenant à la commune, afin qu'ils puissent aligner leur clôture. Parcelle anciennement assiette d'une armoire électrique désormais supprimée.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle à Monsieur et Mme AVINON pour 1€ symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pistes piétonnes, stationnement et cheminement accès handicapés à la halle commerciale

Monsieur le Maire informe les élus que ce sujet sera discuté lors d'un prochain Conseil car tous les devis demandés n'ont pas encore été reçus et qu'aucune décision ne peut être prise dans cette situation.

Mme JOLLIVET précise que la Sous-Préfecture a proposé de rassembler sur un même dossier de demandes de subvention les pistes piétonnes et cyclables et le cheminement des personnes handicapées.

ECLAIRAGE PUBLIC

Participation citoyenne

Monsieur le Maire évoque le sujet de la participation citoyenne qui a été faite auprès des Peujardais afin de connaître leur opinion concernant l'extinction des lumières la nuit.

Il convient ce soir de valider le principe d'extinction des lumières. Un arrêté du Maire fixant les horaires sera pris ultérieurement et suivra le choix qui aura remporté le plus grand nombre de voix par les Peujardais.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JOLLIVET qui détaille les résultats de cette consultation citoyenne.

Nbre de réponses : 177 sur 927 foyers soit 20 % des foyers

Sur ces 20 % :

- 89 % sont favorables à l'extinction des lumières la nuit,
- 17 % souhaiterait une extinction de 23h à 6h
- 68 % de 23h à 5h.

Toujours parmi ces 20 % de réponses, 63 % sont d'accord pour des raisons économiques et 23 % pour des raisons écologiques.

Madame BOUINOT demande quand cette décision sera mise en vigueur. Monsieur le Maire précise que l'arrêté sera pris dans les prochains jours et qu'il faudra ensuite contacter le SDEEG pour programmer l'extinction. Comme Peujard n'est pas la seule commune à vouloir faire cela, les délais de mise en fonction ne sont pas encore connus.

Monsieur de Montalembert demande combien cette disposition va permettre d'économiser. Monsieur le Maire précise qu'il est difficile de savoir précisément à cause de l'augmentation du coût de l'énergie.

Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame JOLLIVET explique qu'il est nécessaire d'engager un agent pour le service des ressources humaines et le social.

Monsieur le Maire précise que Fabienne qui s'occupe actuellement du social prendra sa retraite cet été.

Vote à l'unanimité.

COMITE NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (CNAS)

En raison des dernières élections, il nous faut désigner un nouvel élu délégué auprès du CNAS. Seule Madame Célia JOLLIVET se propose.

Vote à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mal logement – permis de louer

Dans le cadre de la lutte contre le Mal Logement, Grand Cubzaguais Communauté de Communes (G3C) propose la mutualisation de services à disposition des mairies du territoire afin de diminuer les logements insalubres mis en location au titre de l'habitation principale.

Nous proposons d'adhérer aux services de lutte contre l'habitat indigne et de permis de louer. Le 1^{er} aide le maire dans les démarches administratives face aux déclarations de logements indignes, le 2^{ème} permet de faire instruire par G3C les demandes de permis de louer. Ces permis n'entraînent aucune taxe et sont mis en place par un arrêté dans les communes qui décident d'instaurer ce système afin de vérifier en amont l'état des logements mis sur le marché de la location (pour les 1ere locations et renouvellements).

Tous élus ont été destinataires de la convention afin de l'étudier en amont de cette réunion.

Le nom du Maire sera changé car c'est toujours celui de l'ancien Maire qui apparaît sur la convention.

Vote à l'unanimité.

Annulation de la délibération n°20220929-46 – Reversement de la taxe d'aménagement

Au cours du Conseil Municipal précédent, une délibération avait été prise pour le reversement de la Taxe d'Aménagement à la Communauté De Communes (CDC), ce qui, à l'époque, était obligatoire.

L'Etat est revenu sur cette décision et laisse libre choix à la CDC de récupérer ou non les taxes d'aménagement. Grand Cubzaguais Communauté des Communes (G3C) y renonce. Il convient donc aujourd'hui d'annuler la délibération de septembre afin de ne pas reverser cette taxe qui est payée par les administrés pour les nouvelles constructions.

Vote à l'unanimité.

ECOLE

Sortie scolaire

Monsieur David GRENET, 4^{ème} Adjoint, présente le dossier proposé par les maîtresses pour la sortie scolaire de fin d'année des CM2.

Un séjour est prévu du 22 au 24 mai 2023 sur l'Ile d'Oléron.

35 élèves sont concernés. Coût par élève 230 €. Coût total 8034 €.

Participation des parents 70 €/enfant soit une total de 2450 €.

La coopérative scolaire participe à hauteur de 350 €.

Reste à financer 5234 €.

Monsieur GRENET propose que la commune finance cette sortie à hauteur de 5000 €.

Madame BOUINOT demande s'il y a d'autres sorties scolaires prévues et s'interroge du fait que cela pourrait pénaliser les autres classes.

Monsieur GRENET précise que les enfants iront à la piscine en mars et avril au nouveau complexe aquatique de St André et que la commune financera le transport qui représente 90 € par sortie.

Madame Joëlle JEAN signale que la participation de 5000 € pour le voyage des CM2 ne semble pas du tout énorme.

Après discussion sur le fait que l'école pourrait mettre en place des actions afin de financer une partie du voyage, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la participation communale de 5000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Ecole

Arrêté d'interdiction de fumer devant l'école

Monsieur GRENET informe les élus de la demande des parents d'élèves d'interdire de fumer devant les écoles.

Un arrêté du Maire sera pris rapidement dans ce sens et formalisé par des panneaux sur les lieux.

VMC - classe préfabriquée

Après une étude réalisée dernièrement à cause de mauvaises odeurs, une VMC a été mise en place.

Economies énergétiques

Dans le cadre des nouvelles directives de l'Etat concernant les économies énergétiques, les classes élémentaires seront chauffées à 19° et 20° pour les maternelles.

Goûter de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le 16 décembre à l'école.

Chaque enfant recevra un sachet de bonbons et un livre offerts par la mairie et choisi par les maîtresses

CAC

Boucherie

L'ouverture de ce commerce est prévue en mai 2023. C'est la Coop'Atlantic de Saintes qui reprend. C'est un couple qui tiendra le commerce.

Il y aura aussi de la charcuterie, des plats cuisinés, et des produits de première nécessité aux prix U.

Boulangerie

Le fonds de commerce a été vendu. Ce sont les propriétaires du restaurant « Le Funtastik » qui ont repris.

Les dettes de loyers du précédent locataire restent toujours impayées.

URBANISME

PLU

Madame JOLLIVET informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec Monsieur LAGABARRE et Monsieur MICHEL, le bureau d'études en charge de la révision du PLU, qui a conseillé d'attendre que le SCOT soit validé.

En effet, si on révisé le PLU maintenant, il faudra recommencer après la validation du SCOT.

Madame MARTINON dit que c'est dommage de se cacher derrière le SCOT et indique qu'il y a de nombreuses personnes lésées par la révision du PLU 2017 et sa modification en 2019 et aborde ensuite *son cas personnel* « *que peut-être vous ne connaissez pas* ». Mme MARTINON signale ensuite *qu'elle est en procédure judiciaire avec la mairie* et finit par « *soit vous préférez payer des avocats ou payer une étude* ».

Madame BOUINOT aborde le projet de la Résidence Séniors.

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile de résoudre tous les problèmes anciens et précise que pour le terrain de Mme MARTINON, il n'a pas de solution et qu'il ne peut pas faire d'exception.

Gymnase

Les réparations du gymnase s'élèvent à 1 000 000 € environ.

Des demandes de subventions vont être faites et nous espérons que seulement 20 % restent à la charge de la commune.

Résidence Séniors

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la rencontre avec le bureau d'études du PLU, la résidence séniors a été abordée également.

Une consultation citoyenne sera faite auprès des Peujardais concernant ce projet.

Madame BOUINOT demande quelle sera la question posée aux habitants lors de cette consultation. Monsieur le Maire répond qu'il leur sera demandé s'ils souhaitent ou non une résidence séniors.

Madame BOUINOT demande ce qu'il se passera s'ils refusent. Monsieur le Maire répond alors qu'il n'y aura pas de Résidence Séniors.

Monsieur LAGABARRE précise que le projet se composera plutôt de 50 à 70 logements et d'un petit lotissement à côté.

Voirie

Routes communales

Monsieur MICHEL informe qu'une société est intervenue sur les VC 12 et 9 et sur la route en face du Roi des Joncs, pour faire du point à temps. Coût de l'opération : 10 722 € TTC.

Un état des lieux des routes a été fait pour établir des devis de réfection.

Du VC n°9, à partir des Bois de Lafue, jusqu'aux Bichons, soit 1680 ml (6420 m²), le coût est de 107 251 € TTC.

De Mézille au Blanc soit 480 ml soit 1440 m² pour un coût de 32 140 € HT soit 38 568 € TTC ce qui représente un coût global de 145 816 € TTC.

Monsieur le Maire reprend la parole et conclut qu'il ne sera pas possible à moyen terme de refaire les 42 km de routes communales et que seul du point à temps sera réalisé.

Barrière parking école

Une barrière va être installée avant le dos d'âne au niveau du grand parking des écoles, ce qui permettra de tranquilliser le secteur en évitant des rassemblements de véhicules le week-end.

Sécurité routière

Monsieur le Maire informe que la gendarmerie a été contactée afin de sensibiliser les jeunes du collège (cyclomotoristes et piétons) à la sécurité routière.

Il est prévu, avec le même objectif, de prendre contact avec la Prévention Routière pour la fourniture de brassards phosphorescents pour être plus visibles.

Sécurité de quartier

Monsieur DUNOGUES, qui a étudié ce dossier, informe les possibilités de mettre en place un système permettant une surveillance des quartiers. Soit par le biais de « voisins vigilants » soit par « participation citoyenne ».

Après étude de ce dossier, il apparaît que le système « Participation Citoyenne » est directement lié à la gendarmerie et au Procureur de la République. Il semblerait que ce dispositif soit le plus sérieux des deux. De plus, il est totalement gratuit.

Marché de Noël

Madame JOLLIVET précise que le marché de Noël se déroulera le dimanche 18 décembre sous la halle et ses abords de 10 h à 17 h.

L'association Califourchon participera à cette manifestation avec sa mini ferme, ses tours en calèche (du rond-point du collège jusqu'au parking de la MTL) et nombreux jeux d'antan ; tout cela offert par la mairie.

Un appel a été fait, tout d'abord sur Peujard, puis sur un secteur plus élargi, afin de recruter des artisans créateurs souhaitant exposer et vendre leurs créations.

Un vin chaud sera servi à 12h, offert par la mairie.

Mme JOLLIVET lance un appel à tous les élus pour participer à l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame BOUINOT souhaite connaître les conditions d'obtention d'une subvention pour les associations.

Il lui est répondu que le siège social doit être à la mairie et que leurs documents doivent être à jour et transmis en mairie. Les associations qui n'encadrent pas d'enfants reçoivent 300 € par an et les associations qui encadrent des enfants reçoivent 20 € supplémentaires par enfant.

Les Restos du Cœur et le Secours Populaire reçoivent 500 € par an.

Madame CHAMPUY souligne qu'elle a mis à jour tous les dossiers des associations.

Madame BOUINOT demande des informations sur l'entreprise qui va s'implanter au carrefour des quatre STOP.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la Sté PLANA 3 qui a monté le projet pour la Sté SEMAQ. Il s'agit d'un entrepôt. Quelques emplois vont être créés. Un dossier ICPE a été déposé et une enquête publique va être réalisée.

Monsieur le Maire parle également de la Sté GRAPH COVER qui construit un bâtiment devant l'ancien garage peujardais pour s'installer.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

J. LAGABARRE

C. JOLLIVET

JC MICHEL

N. CHAMPUY

D. GRENET

S. SAGASTI

S. MEYER

J. JEAN

C. MOREAU

F. DUNOGUES

JL NADAL

Y. HOCHET

E. ARAUZO-ROUSSE

AL.MONNIER

MJ MARTINON

G. De MONTALEMBERT

D.BOUINOT

H. YANEZ

MC PILLER

Délibérations prises au cours de ce Conseil :

20221206 – 49	Délégations du Conseil Municipal au Maire
20221206 – 50	Règlement intérieur du Conseil Municipal
20221206 – 51	CCAS – détermination du nombre de poste
20221206 – 52	Election des membres du CCAS
20221206 – 53	Décision modificative n°2
20221206 – 54	Commission d'Appel d'Offre
20221206 – 55	Vente parcelle communale Clos du Vallon
20221206 – 56	Eclairage public
20221206 – 57	Création poste adjoint administratif
20221206 – 58	Délégué élu CNAS
20221206 – 59	Mal logement – permis de louer
20221206 – 60	Annulation délibération n°20220929-46 – Reversement de la taxe d'aménagement
20221206- 61	Sortie scolaire